

Bulletin de la vie communale

# Veaugues

mai 2015

N°4



## Valgiciennes, Valgiciens,



Le premier semestre tire à sa fin et a été le moment du bilan financier 2014. Vous en retrouverez les principaux indicateurs sous forme graphique en recettes et en dépenses. Celles-ci ont été contenues puisque, de près de 10% inférieures au prévisionnel.

En 2015, des efforts seront encore à mettre en œuvre pour couvrir le fonctionnement de la commune sans augmenter les taux d'imposition locale. C'est le choix du conseil municipal : maintenir encore cette année les impôts au même niveau, 19,78 pour la taxe d'habitation, 13,50 pour le foncier bâti, 27,56 pour le non-bâti et 24,60 pour la CFE.

Cependant, il faut se rendre à l'évidence : la dotation globale de l'Etat diminue. Puisque nous conservons des taux inférieurs aux moyennes départementales, elle pourrait diminuer plus rapidement pour Veaugues que pour les communes qui augmentent leurs taux, double punition pour les municipalités attentives au pouvoir d'achat de leurs administrés ! La Communauté de Communes du Sancerrois ne peut prendre à sa charge les dépenses de chaque commune mais suit plutôt une logique d'investissements pour tous et Veaugues doit avoir une dynamique de projets, aussi modeste soit-elle...

2015, nous l'espérons, verra se réaliser une première étape vers la mise en place d'un local médical. Nous avons en effet décidé d'installer l'Agence Postale dans les murs de la mairie de façon à libérer l'ancienne poste et envisager un aménagement pour les activités médicales et paramédicales sur toute la surface du bâtiment.

Les infirmières installées à Veaugues participent activement à nos réflexions. L'enjeu est crucial pour la vie de notre commune et de celles alentours ! Maintenir l'accès aux soins c'est soutenir les commerces dont la pharmacie, permettre aux Séniors de rester dans leur maison et conforter l'école parce qu'à Veaugues, tous les services sont sur place !

Une commune où il fait bon vivre, c'est ce à quoi nous aspirons tous... Pourtant, des «incivilités» sont à déplorer : toutes les serrures du vestiaire de foot ont dû être changées car forcées, l'abri en bois sur l'aire de pique-nique vers la grotte a été incendié, des chiens divaguent, des automobilistes garent leur véhicule sur les trottoirs, 2500 euros ont dû être dépensés en frais d'avocat pour une requête déposée auprès du tribunal administratif par un administré malgré un rejet de celle-ci... Notre commune sera ce que nous souhaitons tous qu'elle devienne au quotidien.

Pour notre avenir, vous pouvez compter sur l'engagement du conseil municipal qui se réunit régulièrement et délibère avec un ordre du jour dense à chaque fois car les sujets évoqués sont nombreux, divers et variés.

Pour notre avenir, vous pouvez compter sur votre Maire qui ne manque aucune occasion de faire valoir nos intérêts.

Je vous souhaite un bel été et aurai plaisir à vous retrouver sur notre bulletin après la rentrée !

Le Maire  
*Sophie Chestier*

**MAIRIE - Tél. : 02 48 79 24 20**

Horaires d'ouverture au public :  
les lundis - mardis - jeudis : de 8 h 30 à 12 h 00  
les mercredis : de 8 h 30 à 12 h 30  
les vendredis : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

# Les Echos du Conseil Municipal

## Le 23 janvier 2015 :

**Bornes électriques** : approbation à l'unanimité, de l'adhésion de la Communauté de Communes du Sancerrois au SDE18 et du transfert de compétence bornes de recharge pour véhicules électriques.

**Dématérialisation** : acceptation du devis Ségilog concernant la dématérialisation des actes administratifs pour un montant de 700 euros HT.

**Assainissement** : la commune doit déposer en préfecture un dossier loi sur l'eau de mise en conformité de la station d'épuration. Des travaux de réhabilitation sont nécessaires pour un montant estimé à 47 500 euros HT. Le schéma directeur du réseau doit être révisé, le coût de cette révision s'élève à 5 450 euros HT. Le conseil retient la société SAFEGE pour les études et la maîtrise d'oeuvre. Des demandes de subventions seront adressées à l'Agence de l'Eau et au service de l'Etat, DETR.

**Tarifs eau et assainissement** : les prix des abonnements et consommations sont revus et fixés à 50 euros pour l'abonnement eau, et 0,85 euros par m<sup>3</sup> ; 85 euros pour l'abonnement assainissement et 1,40 euros par m<sup>3</sup>.

**Tracteur-tondeuse** : le conseil accepte le devis de l'entreprise Alabeurthe de remise en état pour un montant de 1131,10 euros TTC.

**Accessibilité** : le diagnostic a été réalisé par l'APAVE. Des aménagements seront nécessaires et des devis demandés pour l'accès à l'agence postale, dans un premier temps.

**Salle des fêtes** : l'isolation par les combles est à l'étude.

## Le 13 Février 2015 :

**Devis ISO-INTER** : l'isolation de la salle des fêtes et de l'école, par soufflage dans les combles a été acceptée. Le montant total de la participation communale est de 477 euros HT, les travaux bénéficiant d'une subvention de 1791 euros HT du Groupe Total.

**Cabinet médical communal** : des devis seront demandés aux entreprises locales pour l'aménagement d'un cabinet médical dans une partie de la poste. L'accessibilité de celle-ci sera également à l'étude.

**ONF** : un devis de 6037 euros HT a été présenté en travaux préalables à la régénération naturelle des parcelles exploitées dernièrement. Le conseil en décidera au moment de l'élaboration du budget.

**Plan REVE** : proposition d'une deuxième tranche de rénovation de l'éclairage public pour un montant de 4867 euros HT à charge de la commune, le SDE18 participant pour 11356 euros HT soit 70% du coût total de cette tranche. Le conseil statuera au moment de l'élaboration du budget.

**Piscine** : compte tenu de la baisse prévue des dotations et des projets de la commune, la décision d'intégrer ou non la piscine aux compétences de la CdC du Sancerrois a été reportée au prochain conseil municipal qui statuera sur le budget et les priorités d'investissement de la commune.

**Salle des fêtes** : décision du conseil de mettre à disposition gratuitement la salle pour les associations communales, participation annuelle de 50 euros pour le chauffage.

## Les 3 et 17 avril 2015 :

**Compte administratif 2014 de la commune** : approuvé, il est à noter un excédent de 17607 euros en fonctionnement, les dépenses ayant été contenues.

**Compte administratif 2014 de l'eau** : approuvé, avec un déficit de 9018 euros lié au décalage de traitement des factures.

**Compte administratif 2014 de l'assainissement** : approuvé, avec un excédent de 17988 euros.

**Budget primitif de la commune** : équilibré en recettes et dépenses en fonctionnement pour un montant de 552 327,15 euros et en investissement pour 195 117,56 euros. La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat sera diminuée de 10 % en 2015 par rapport à 2014 (- 8627 euros).

**Budget primitif du service de l'eau et assainissement** : les budgets de l'eau et de l'assainissement ont été regroupés en un seul service. Le budget présenté est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 297 412,89 pour l'exploitation et de 177 948,34 pour l'investissement.

**Taux d'imposition locale** : cette année encore, les taux sont maintenus au même niveau. Le conseil municipal a conscience des difficultés économiques des administrés. La pression fiscale exercée par la communauté de communes est plus importante du fait de l'intégration de nouvelles compétences, piscine notamment que la commune de Veaugues a refusée. D'autres compétences

comme le PLUi, approuvé lors de la dernière séance par le conseil municipal, pourraient permettre une économie réelle et de nouvelles perspectives d'avenir aux communes de la CdC. Pour Veaugues, le PLU actuel ne répondant pas aux exigences de la loi Grenelle, cet intérêt s'impose.

En 2015, un effort supplémentaire de réduction des dépenses de fonctionnement sera mis en place. Ainsi, le garde-champêtre ayant fait valoir ses droits à la retraite, ne sera pas remplacé. Côté recettes, la commune supporte de trop nombreux impayés de ses administrés. Cette situation est insupportable à terme.

**APC et cabinet médical** : les projets communaux, sous réserve de l'octroi d'un prêt et de l'attribution de subventions, portent en 2015 sur la mutualisation des services entre la Poste et le secrétariat de mairie. L'Agence Postale Communale sera transférée en mairie, coût maximum de l'aménagement estimé à 20 000 euros. Les locaux de l'ancienne poste seront transformés en cabinet médical. La Poste et la Communauté de Communes du Sancerrois entre autres partenaires, seront sollicitées pour une aide financière et technique à l'élaboration et la réalisation de ces projets utiles à tous.

**Plan REVE** : le devis d'une deuxième tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public pour un montant de 4867,95 euros HT à charge de la commune, est accepté sous réserve également de l'acceptation d'un emprunt.

**Subventions aux associations** : une enveloppe globale de subvention a été maintenue. Les montants varient de 30 à 150 euros en fonction des activités et de leur contribution à la vie locale, sachant que déjà pour leur manifestation, l'usage de la salle des fêtes est gratuit. Il est seulement demandé 50 euros annuel pour le chauffage.

**Convention d'assistance technique assainissement collectif** : signature renouvelée avec le SATESE qui assiste déjà la commune et suivra la révision du schéma directeur d'assainissement et les travaux obligatoires de réhabilitation de la station d'épuration.

## Les informations du CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

### Appel à toutes les bonnes volontés pour réaliser des décorations de Noël

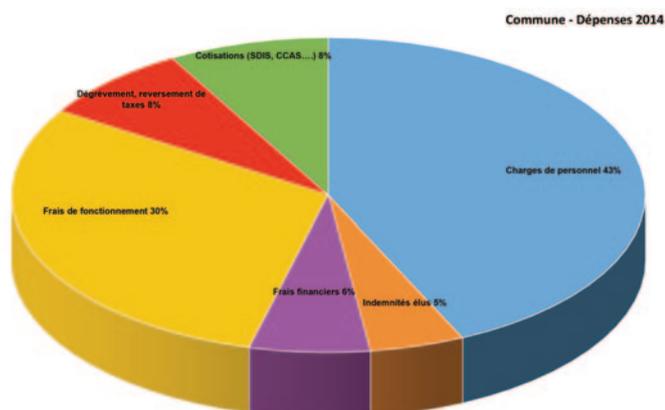
Réunion le 12 juin à 20h en salle des fêtes.

### Noël 2015 des Séniors de la commune : repas ou colis

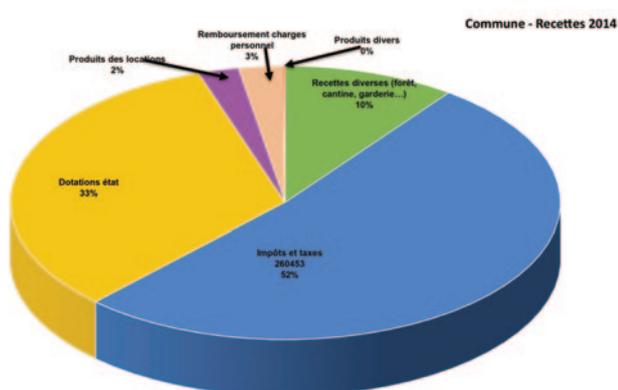
Proposition, à ceux qui le souhaitent, de partager un repas le vendredi 18 décembre à midi.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer ou ne souhaitant pas aller à ce repas, un colis leur sera offert.

# 2014 en chiffres

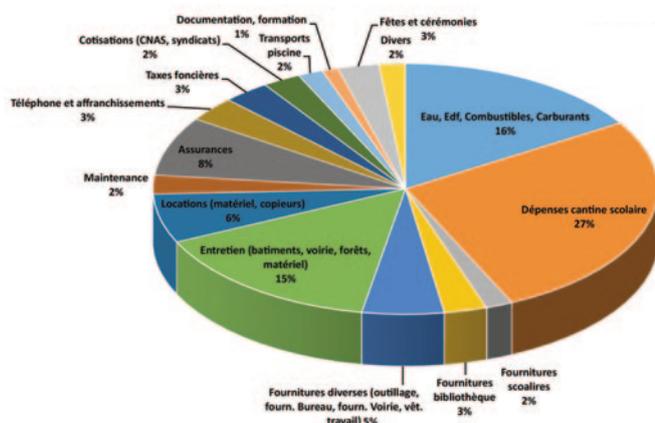


DÉPENSES		En euros
Charges de personnel	43 %	208 215
Indemnités élus	5 %	23 481
Frais financiers	6 %	29 632
Frais de fonctionnement	30 %	144 943
Dégrèvement, reversement de taxes	8 %	37 998
Cotisations (SDIS, CCAS, ...)	8 %	39 573
<b>TOTAL</b>		<b>483 842</b>



RECETTES		En euros
Recettes diverses (forêt, cantine, garderie...)	10 %	50 808
Impôts et taxes	52 %	260 453
Dotations État	33 %	164 522
Produits des locations	2 %	11 957
Remboursement charges personnel	3 %	13 098
Produits divers	0 %	611
<b>TOTAL</b>		<b>501 449</b>

## Détail dépenses de fonctionnement



DÉTAIL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		En euros
Eau, EDF, Combustibles, Carburants	16 %	23 417
Dépenses cantine scolaire	27 %	39 058
Fournitures scolaires	2 %	2 457
Fournitures bibliothèque	3 %	3 997
Fournitures diverses (outillage, fournitures bureau, fourniture voirie, vêtements de travail)	5 %	7 566
Entretien (bâtiment, voirie, forêts, matériel)	15 %	22 075
Locations (matériel, copieurs)	6 %	9 128
Maintenance	2 %	3 557
Assurances	8 %	11 051
Téléphone et affranchissements	3 %	4 645
Taxes foncières	3 %	4 360
Cotisations (CNAS, syndicats)	2 %	3 532
Transports piscine	2 %	2 303
Documentation, formation	1 %	1 545
Fêtes et cérémonies	3 %	3 774
Divers	2 %	2 478
<b>TOTAL</b>		<b>144 943</b>

# Résultats des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

## Les évolutions

Le Conseil général du Cher devient Conseil départemental du Cher.

Les cantons ont été regroupés pour ces élections, le nouveau Canton de Sancerre fusionne les cantons de Sancerre, Léré et Vailly/Sauldre ce qui représente 36 communes et 19 100 habitants. Les Conseillers généraux deviennent Conseillers départementaux avec pour chaque liste une parité totale : 1 élue femme (avec 1 suppléante femme) et 1 élu homme (avec 1 suppléant homme).

Le Conseil départemental a été totalement renouvelé en une seule fois.

## Rappel des principales missions du Conseil départemental

Actions sociales, collèges et transports scolaires, entretien des routes, lecture publique, développement économique, tourisme... Les compétences du Conseil général sont vastes et les métiers variés.

Avec plus de 2 000 agents, quelques 150 métiers et 36 sites ouverts au public sur le territoire, le Conseil départemental du Cher est un service public départemental.

## Canton de Sancerre - Résultats 1<sup>er</sup> tour

15 164 inscrits, 8 426 votants (participation : 55,6%)

8 093 suffrages exprimés

DVD 2 823 (34,9%) - FN 2 420 (29,9%) - PS 2 190 (27%) - EEC 660 (8,2%)

La majorité absolue étant à 4047, un deuxième tour est nécessaire. 12,5% du nombre des inscrits étant nécessaires au maintien au 2<sup>e</sup> tour étant 1896 voix, les trois premières listes peuvent se maintenir pas la quatrième.

## Commune de Veaugues - résultats 1<sup>er</sup> tour

460 inscrits, 263 votants (participation : 57,2%)

250 suffrages exprimés

DVD 119 (47,6%) - FN 58 (23,2%) - PS 48 (19,2%) - EEC 25 (10%)

## Canton de Sancerre - Résultats 2<sup>e</sup> tour

15 164 inscrits, 8 869 votants (participation : 58,5%)

8 093 suffrages exprimés

DVD 3 461 (40,4%) - PS 2 709 (31,6%) - FN 2 407 (28,1%)

Patrick BAGOT et Michelle GUILLOU élus (remplaçants : Antoine FLEURIET et Sophie CHESTIER).

## Commune de Veaugues - résultats 2<sup>e</sup> tour

460 inscrits, 274 votants (participation : 59,6%)

263 suffrages exprimés

DVD 121 (46%) - PS 84 (31,9%) - FN 58 (22,1%)

## Election du Président du Conseil Départemental du Cher le 3 avril 2015

**Monsieur Michel Autissier**, il est à noter que Madame Michelle Guillou, Conseillère départementale du Canton de Sancerre a été élue 5<sup>e</sup> Vice-Présidente.

## La bibliothèque municipale

La bibliothèque de Veaugues accueille les lecteurs de tous les âges qu'ils soient de la commune ou des alentours. Elle contient plus de 3 800 documents lui appartenant et quelques 1 500 provenant de la Bibliothèque Départementale de Bourges. Les six bénévoles : Sylvie Vinadelle, Éliane Poubeau, Mireille Brion, Danielle Couture, Michel Hamont et Bernard Charlot font deux fois par an des échanges de livres avec Bourges. Ils ont aussi la possibilité d'échanger des documents avec d'autres bibliothèques grâce à un logiciel partagé par toutes ces structures dans le Cher. Une subvention de 4 000 euros accordée sur le budget de la commune permet d'acheter les nouveautés du moment. Ainsi, les abonnés ont régulièrement de nouvelles propositions de lecture.

## Que trouve-t-on à la bibliothèque ?

- > des livres : romans, bandes dessinées, livres en gros caractère, livres de cuisine, albums...
- > de la musique : rock, jazz, variété française, musique du monde, musique classique, électro...
- > des films : récents ou grands classiques du cinéma, films d'animation, des documentaires...

## La bibliothèque c'est...

- > 2 567 livres en section adulte
- > 2 192 livres en section jeunesse
- > 352 CD musicaux
- > 256 DVD

## Mais aussi...

Des animations pour les deux classes de Veaugues...

Une participation à l'organisation des Activités Périscolaires avec des kamishibais ou des raconte-tapis...

## Pour s'inscrire

Il suffit de se présenter à la bibliothèque, toutes les inscriptions sont gratuites. Chaque lecteur peut emprunter 3 documents pour une durée de 3 semaines.

## HORAIRES D'OUVERTURE

- Mardi : de 17 h à 19 h
- Mercredi : de 16 h 30 à 18 h 30
- Vendredi : de 10 h à 12 h

## PLUS D'INFOS au 02 48 79 23 39

### Bibliothèque municipale

rue du 8 Mai (derrière la poste)  
18300 Veaugues



# Réalisation de la commune

## Le Columbarium et le Jardin du Souvenir



Le Columbarium et le Jardin du Souvenir sont aujourd'hui achevés.

Cet espace est mis à la disposition des familles qui le souhaitent pour leur permettre d'y déposer les urnes cinéraires et/ou d'y répandre les cendres de leurs défunts.

Le règlement, fixant notamment le montant des concessions et les modalités de réservation des cases ou cavurnes, sera inséré dans celui du cimetière qui est en cours de refonte.

## Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

### Une culture locale de sécurité civile

La nécessité d'une réaction rapide et donc de proximité a été instaurée par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et a imposé aux communes la rédaction d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Maillon local de la chaîne des secours, le PCS est un outil d'organisation permettant à la commune sous l'autorité du maire, de faire face à la gestion d'un événement majeur de sécurité civile dans le but essentiel de sauvegarder la population.

Il établit toutes les mesures nécessaires pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population.

Pour la commune de Veaugues, le Plan de Prévention des Risques (PPR) a été approuvé le 20 décembre 2013 et est consultable en mairie. Par conséquent, le PCS doit être déposé en Préfecture avant fin 2015.

#### Le contenu du PCS doit répondre aux obligations suivantes :

- Recenser tous les risques issus de phénomènes prévisibles et la gravité des conséquences.

Pour Veaugues, l'ensemble des risques sera présenté de façon synthétique dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) en cours d'élaboration et distribué à la population.

- Recenser les moyens matériels publics et privés existants dans la commune et concernant :
  - l'alerte par tous moyens de communication : porte à porte, appels téléphoniques, panneaux, haut-parleurs embarqués,...
  - le ravitaillement et l'hébergement,
  - le nettoyage et le retour à la normale.

Le maire peut réquisitionner des moyens privés (commerces, transport,...) conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire.

- Recenser les moyens humains présents sur la commune tels que les élus, les agents communaux, les professionnels de santé et les professionnels des entreprises privées de la commune ainsi que tous les volontaires pour constituer la Réserve Communale de Sécurité Civile (cf. questionnaire joint).
- Déterminer un poste de commandement du dispositif, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, les procédures de diffusion d'alerte et des consignes de sécurité.

## Commémorations

### Journée Nationale du Souvenir des Victimes de la Déportation le dimanche 26 avril 2015

A l'issue de la messe cantonale en l'église Saint Aignan de Veaugues, célébrée par les Pères Fauvel et Privat en hommage aux victimes de la déportation lors de la Seconde guerre mondiale, les porte-drapeaux et élus du nouveau canton de Sancerre, pompiers et habitants, se sont rassemblés devant le monument aux morts.

Mme le maire Sophie Chestier procéda à la lecture du message des Déportés et Associations des familles de victimes de la déportation dont sont extraits les lignes suivantes :

«*En cette période du 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination, de la défaite du nazisme et du retour des déportés, nos pensées vont tout d'abord à tous ceux qui ne sont pas rentrés, victimes de la barbarie des oppresseurs nazis. Le retour des déportés que nous commémorons aujourd'hui a symbolisé la défaite de la déshumanisation pratiquée systématiquement par les nazis et le triomphe*

*de la liberté et des valeurs fondatrices de la civilisation. Les déportés rappellent, pour les avoir vécus, à quels désastres conduisent la violence, le mépris de la dignité humaine, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. L'oubli, la banalisation de l'horreur et de la violence, l'instrumentalisation de la peur et le rejet de l'autre sont les dangers réels qui menacent nos sociétés. Il appartient aux nouvelles générations d'honorer l'action et les sacrifices des déportés en agissant pour que le respect de la dignité humaine, la solidarité et la liberté triomphent à nouveau dans un monde plus juste et plus pacifique.*»



## 70<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale le vendredi 8 Mai 2015

Le communiqué de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire, lu par le Maire, a rappelé les souffrances endurées pendant la Seconde Guerre Mondiale : *«Souvenons-nous en ce 70<sup>e</sup> anniversaire que c'est sur les ruines de cette guerre et au lendemain du traumatisme que fut la découverte de la Shoah, que les peuples trouvèrent la force de construire l'Europe. Souvenons-nous enfin de ce que nous devons à cette jeunesse sacrifiée par la guerre et à cette génération de combattants et de résistants qui rendirent à la France sa liberté et sa fierté. Nous leur devons en réalité plus que la liberté. Nous leur devons la paix, celle qui intervient au lendemain de la capitulation des armées nazies le 8 mai 1945. Elle paraît être une évidence. Elle est pourtant une valeur inestimable dont cette journée nationale nous rappelle le prix et la fragilité».*

Traditionnellement, le plus jeune des Pompiers présents prononce le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre). C'est à Thomas Bailly qu'est revenu cet honneur ce 8 Mai 2015



Remerciements à Jean-Louis Raffestin pour la sonorisation des commémorations quelle que soit la météo.

## Souvenir de la Tragédie du Four à Chaux le samedi 16 mai 2015

Pour ce 71<sup>e</sup> anniversaire étaient présents Yolande Léger, fille de Marcel Léger, fusillé le 19 mai 1944 et qui avait 13 ans au moment des faits, Madame Madeleine Ferdonnet de l'Association pour la Mémoire de la Déportation du Cher, Suzanne et Louis Crapez de l' ANACR, résistants en région parisienne. La cérémonie orchestrée par l'Association des Anciens Combattants de la Résistance et amis, a été ponctuée de chants interprétés par la Chorale de l'école de musique de Sancergues donnant à l'hommage une atmosphère de partage.

L'accompagnement des Anciens par les collégiens de Sancergues lors du dépôt de gerbe inscrit ce moment en transmission de la Mémoire.



Comme le soulignait Lucie Aubrac dans ses écrits : *«la résistance se conjugue au présent».*

Sur la stèle figurent trois symboles :

- la croix de Lorraine : symbole de la France libre,
- le bonnet phrygien : symbole de liberté,
- la palme : symbole du martyre.



## Festivités du 1<sup>er</sup> semestre

### Randonnée pédestre du 15 mars 2015

Dimanche 15 Mars Festi'Veaugues et l'APE du regroupement pédagogique Veaugues / Vinon / Jalognes / Gardefort ont organisé une randonnée pédestre avec 3 parcours fléchés 7, 15 et 21 km.



Pour une première ce fut un succès ; 180 personnes ont apprécié les différents circuits. Beaucoup de familles, des randonneurs de tous les âges de 5 mois à 82 ans ont découvert les beaux paysages des alentours de Veaugues. Tous étaient enchantés par la diversité des parcours remarquablement balisés, les ravitaillements et la convivialité.

Agnès Grizard présidente de Festi'Veaugues et Sandrine Ombredane co-présidente de l'APE étaient ravies de cette première randonnée. Elle sera sûrement reconduite l'année prochaine.



### Bal du 18 avril 2015

Le samedi 18 avril Festi'Veaugues a fait plaisir aux amateurs de danse en proposant un bal animé par l'orchestre Pascal Bourg.

Pour améliorer la capacité d'accueil de la salle des fêtes, l'association a investi dans un grand chapiteau.

Ainsi les danseurs ont pu profiter de la quasi intégralité de la salle pour virevolter au son de l'orchestre jusqu'à 3 heures du matin.

### Fête des jardins du 14 mai 2015

La 13<sup>e</sup> «Fête des Jardins» de l'Association des Parents d'élèves des écoles de Veaugues, Vinon, Jalognes et Gardefort a eu lieu cette année le 14 mai et non pas le 8 mai comme traditionnellement. Ce changement de date a été opéré car le 8 mai se trouvait cette année pendant les vacances scolaires...

Une quinzaine d'exposants étaient présents, comme les éditions précédentes, mais avec des nouveautés comme les safraniers qui ont fait découvrir leurs produits tirés du crocus à safran.

La Métairie des vignes a proposé des baptêmes à poney aux enfants.

La journée avait bien commencé mais la pluie s'est installée gâchant l'après-midi.

Les recettes ont été moindres. Elles serviront à financer les sorties scolaires des enfants du RPI.

Merci aux parents qui ont contribué à l'organisation de cette journée.

Pour la prochaine manifestation, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



## Association «Notre Terroir»

### Saint Vincent - Saint Blaise

Le dimanche 1<sup>er</sup> février 2015, devant l'église de notre commune, Maurice Bourbon, bâtonnier 2014, céda le bâton portant nos saints patrons Vincent (pour la viticulture) et Blaise (pour l'agriculture) à André Girard, bâtonnier 2015, demeurant à Marcy. «Notre Terroir» est la seule association du Sancerrois possédant un bâton regroupant les deux saints.

Après l'office religieux célébré par le Père d'Alligny, curé de la paroisse, tous les participants se retrouvèrent cour de la mairie, sous le préau pour le vin d'honneur offert par le syndicat viticole de Veaugues et l'association «Notre Terroir».

Un repas dansant d'une cinquantaine de participants, animé par Gaëtan continua et acheva la journée.



# Association «Gymnastique volontaire»

Chaque jeudi, (*hors période de vacances scolaires*) à partir de 19 heures, les adhérents de l'Association Gymnastique Volontaire de Veaugues se retrouvent, durant une heure, à la salle des fêtes communale. Les cours se déroulent dans une ambiance détendue et dans la plus grande convivialité. Ils sont assurés par René Jeandeaud, animateur diplômé. Chaque séance comporte un temps d'échauffement collectif puis se poursuit par du renforcement musculaire et divers exercices effectués individuellement ou à plusieurs, avec ou sans matériel (steps, élastiques, ballons, bâtons ...). Tout ceci dans le respect des possibilités de chacun et toujours avec les conseils et sous la surveillance de René Jeandeaud.



«L'année gymnastique» débute mi-septembre et se termine fin juin. Les nouvelles inscriptions seront les bienvenues. N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour plus de renseignements et vous pouvez d'ores-et-déjà venir assister à l'une des séances.

**Présidente : Tél. : 06 25 74 14 40 - Secrétaire : Tél. : 06 50 49 07 35**

## Manifestations prévues, à vos agendas

Organisateur	Manifestation et Date
<b>Amicale des Pompiers</b>	Randonnée pédestre le 24 mai
<b>Festi'Veaugues</b>	Concert en l'église Saint Aignan le 13 juin
<b>Écoles du RPI</b>	Fête des écoles à Jalognes le 6 juin
<b>Municipalité et Associations diverses</b>	Festivités du 14 juillet
<b>ACG - Amicale Cycliste Gordonienne</b>	Course cycliste le 6 septembre
<b>Amicale des Pompiers</b>	Brocante - Vide grenier au stade le 13 septembre*

\* : A cette occasion, un stand sera tenu par l'APE pour la mise en vente des anciennes tables d'écolier et autres objets de l'école de Veaugues, les fonds récoltés revenant en totalité à cette association.

## Informations pratiques

### Pharmacies de garde

<b>Le 7 juin</b> : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 14 juin : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 21 juin : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 28 juin : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
<b>Le 5 juillet</b> : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 12 juillet : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 14 juillet : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 19 juillet : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 26 juillet : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
<b>Le 2 août</b> : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 9 août : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Les 15 et 16 août : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 23 août : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 30 août : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
<b>Le 6 septembre</b> : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 13 septembre : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 20 septembre : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 27 septembre : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
<b>Le 4 octobre</b> : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 11 octobre : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 18 octobre : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 25 octobre : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09

Un message précisant la pharmacie de garde est laissé à la porte de la pharmacie de Veaugues ainsi que sur le répondeur téléphonique.

Pharmacie de garde la plus proche : Renseignements au 3237 (Service payant).

### Vivre en bon voisinage

#### Il est rappelé :

- qu'il est interdit de déposer des déchets verts sur ou aux abords des voies communales et d'y mettre le feu,
- que les propriétaires ont l'obligation d'élaguer les haies bordant une voie ou un chemin ouvert à la circulation publique.

En application de l'article D161-24 du code rural, les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux ou routes départementales doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans les conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité de passage ainsi que la conservation des chemins ou des routes départementales.

### Horaires d'été (mars à octobre) de la déchetterie de Vinon : 02 48 79 25 71

- Du lundi au vendredi : 14 h - 18 h.
- Le samedi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.